

PROGRAMME
ONU-REDD



Meridian Institute

Connecting People to Solve Problems

**Résumé analytique des
ateliers régionaux de
consultation sur le cadre
stratégique du Programme
ONU-REDD, 2016-2020**
(Établi par Meridian Institute)

PROGRAMME ONU-REDD

Panama, Bangkok, Nairobi
(8-17 octobre 2014)

Présentation générale

En octobre 2014, le secrétariat du Programme ONU-REDD, avec l'appui du Meridian Institute, a mené trois ateliers régionaux de consultation afin de recueillir des contributions sur les prochaines orientations stratégiques du Programme. Ces ateliers régionaux se sont entièrement inscrits dans la feuille de route relative à l'élaboration d'une stratégie et à la participation des parties prenantes approuvée par le Conseil d'orientation à Lima, en juillet 2014, qui incluait notamment les rencontres avec les membres du Conseil d'orientation, les consultations avec les donateurs et une étude via Internet. Ces ateliers régionaux ont permis aux représentants de pays, aux organisations de la société civile, aux organisations de peuples autochtones et aux experts invités d'apporter leur point de vue fondé sur leur expérience avec le Programme quant au projet de cadre stratégique (2016-2020). Les principaux éléments des débats étaient tirés de deux documents : le *document de travail : élaboration de la stratégie du Programme ONU-REDD 2016-2020 (septembre 2014)*, établi par les trois organismes des Nations Unies participants, et la récente évaluation externe du Programme publiée quelque temps auparavant, en 2014. Ces deux documents clés ont permis aux parties prenantes participant d'échanger sur l'avenir du Programme et de notamment consacrer la première des deux journées qu'a duré chaque atelier à *ce* que le Programme ONU-REDD devrait accomplir au cours du quinquennat suivant, et la deuxième à *comment* le Programme ONU-REDD devrait soutenir la réalisation des objectifs abordés au cours de la première journée de travail.

Ces ateliers ont permis aux organismes des Nations Unies participants et au secrétariat d'écouter et d'échanger directement avec d'importantes parties prenantes au Programme, ainsi que sur la REDD+ de manière plus large. Quarante-deux des 56 pays partenaires étaient représentés, ainsi que 16 organisations nationales et internationales (voir annexe 1 ci-après, qui contient la liste complète des participants par région). Le déroulement de ces ateliers de deux jours et le cadre des discussions qui s'ensuivirent se sont appuyés sur des exposés et des questions structurées relatives au projet de cadre stratégique (2016-2020), ainsi que sur une présentation de certaines recommandations fondamentales de l'évaluation externe du Programme. L'ensemble des participants aux ateliers a manifesté un profond intérêt pour la REDD+ et sa compréhension, pour les activités actuelles du Programme ainsi que les difficultés et possibilités que connaît le Programme quant à la satisfaction des besoins des pays partenaires entre 2016 et 2020. Les participants ont été encouragés à échanger sur leur expérience au sein du Programme ONU-REDD et sur les difficultés qu'ils rencontrent au moment de mettre en œuvre la REDD+ au niveau national (voir annexe 2 pour les rapports de pays soumis).

Les ateliers ont abouti à des avis précieux inclus au projet de cadre stratégique 2016-2020 qui sera examiné par le Conseil d'orientation en novembre 2014, puis peaufiné.

Présentation générale de l'atelier et des principaux thèmes qui en sont ressortis : Panama

Le premier des trois ateliers régionaux a été organisé à Panama (Panama), les 8 et 9 octobre. Neuf pays partenaires de la région Amérique latine - Caraïbes y ont participé, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations de peuples autochtones.

Les observations faites, dans leurs grandes lignes, sont notamment les suivantes :

- Les participants ont vivement manifesté leur soutien au fait que le Programme ONU-REDD accompagne les pays tout au long du processus lié à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les soutienne lorsqu'ils prennent des mesures fondées sur les résultats pour parvenir à des paiements fondés sur les résultats.
- Les évaluations des besoins des pays sont importantes et doivent inclure une analyse des parties prenantes à la REDD+ au sein du pays, ainsi que des facteurs du déboisement, afin de déterminer le rôle que chacune d'entre elles pourrait jouer dans chaque activité liée à la REDD+ au niveau national afin de se centrer sur les besoins en matière de capacités ou d'appui de chaque groupe.
- Le Programme ne devrait pas être uniquement un prestataire de services d'appui technique et consultatif. Son rôle élargi devrait s'appliquer tant dans la phase de préparation que dans la phase de mise en œuvre.
- Le soutien du Programme devrait viser à mieux intégrer le programme de la REDD+ dans des programmes plus vastes de développement durable, de restauration des paysages, d'éradication de la pauvreté, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, et des initiatives nationales relatives à l'environnement et à la gestion des forêts. Il s'agit d'un élément fondamental et d'un point de départ à la constitution d'un solide mécanisme national de réalisation des objectifs de la REDD+ de la CCNUCC. Le Programme devrait comprendre que l'accompagnement des pays tout au long du processus de la CCNUCC ne garantit pas nécessairement des résultats et qu'un appui allant au-delà des principes essentiels des décisions de la CCNUCC sera nécessaire pour faire la preuve des résultats au niveau national.
- Considérer que chaque pays connaît une situation et des difficultés qui lui sont propres, le renforcement des capacités et des institutions en matière de REDD+ au niveau national devrait constituer un élément fondamental du prochain Programme.
- L'appui aux garanties devrait être mieux intégré à l'ordonnancement général des tâches du prochain Programme.
- L'échange et la coopération Sud-Sud, notamment des modules de formation spécifiques et un appui à la gestion des connaissances, devraient être un axiome du prochain Programme.
- Le cas échéant, il convient de rechercher les liens, la coopération et la complémentarité avec d'autres mécanismes REDD+ (le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fond vert pour le climat, le programme allemand REM (*REDD Early Movers*)).
- La gouvernance du Programme doit faire l'objet de discussions et doit être claire. Le Programme doit trouver comment simplifier ses processus administratifs et institutionnels afin de réduire la charge qu'ils représentent pour les pays. L'idée d'un programme commun est logique mais, lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre, les pays sont confrontés à trois processus parallèles.
- Le Programme, exemple du bureau unique des Nations Unies (« Unis dans l'action »), a un rôle à jouer dans la coordination des secteurs et des autorités (entre les Ministères des finances, de l'agriculture, de la planification, etc.), dans le renforcement des capacités et

dans l'appui aux pays afin que les échanges relatifs à la REDD+ puissent porter sur les besoins, la situation et les demandes du pays.

- Les représentants des pays ont parlé des rôles de chaque organisme des Nations Unies participant et de la nécessité de préciser les rôles, les responsabilités et la répartition du travail de chacun. Les participants ont parlé de l'éventualité de désigner l'un des organismes participants des Nations Unies comme chef de file dans chaque pays.

Présentation générale de l'atelier et des principaux thèmes qui en sont ressortis : Bangkok

Le deuxième des trois ateliers régionaux s'est tenu à Bangkok (Thaïlande), les 13 et 14 octobre. Quatorze pays partenaires de la région Asie-Pacifique y ont participé, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations de peuples autochtones.

Les observations faites, dans leurs grandes lignes, sont notamment les suivantes :

- Le Programme devrait mettre l'accent sur l'accompagnement des pays tout au long du processus de la CCNUCC. Néanmoins, la stratégie devrait précisément mentionner les décisions de la CCNUCC avant Varsovie, notamment celles adoptées aux quinzième et dix-neuvième sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC. Il est important que le Programme assure une éducation complète quant au contenu de ces dispositions et à leur signification au niveau national.
- Un Programme adapté aux pays et à la demande est la voie à suivre pour 2016-2020. Une évaluation complète des besoins de chaque pays permettrait d'asseoir cette forme de programme. Cette évaluation aiderait non seulement les pays à déterminer leurs besoins mais aussi à déterminer les parties prenantes concernées dans le pays et le rôle que chacune d'entre elles pourrait jouer pour la REDD+ dans le pays, aux niveaux national, provincial et local.
- L'échange et l'appui à la gestion des connaissances Sud-Sud est un élément important pour l'avenir du Programme. L'appui à la gestion des connaissances devrait englober les formations présentiels et les ressources imprimées ou électroniques (dans plus de langues que les trois langues du Programme ONU-REDD que sont l'anglais, le français et l'espagnol), y compris la formation sur la façon d'éduquer les décideurs et les communautés à la REDD+. L'Académie pour la REDD+ pourrait répondre à ce problème mais les débats ne sont pas entrés dans le détail sur ce point.
- La mesure dans laquelle la REDD+ est déjà intégrée aux stratégies nationales de développement et de lutte contre les changements climatiques varie selon les participants. Cependant, les représentants de pays possédant des forêts ont convenu que l'appui de l'intégration de la REDD+ à ces stratégies, plus vastes, devrait constituer l'un des objectifs du prochain Programme. Pour ce faire, le Programme doit aider les responsables chargés de la REDD+ de chaque pays à combler les lacunes de leurs homologues quant à ce qu'est la REDD+.
- Le Programme devrait soutenir les pays dans toutes les activités relatives à la REDD+, notamment l'adaptation, l'application de la loi, les facteurs de déboisement, la restauration, etc. Les représentants des pays possédant des forêts ont également parlé du rôle du Programme en matière d'appui permettant aux pays de réaliser des bénéfices non liés au carbone (conservation, biodiversité, réduction de la pauvreté et moyens de subsistance, etc.).
- Le document de travail n'a pas expressément ou correctement abordé le rôle de la société civile et des communautés autochtones dans le prochain Programme.

- Le Programme devrait utiliser son statut d'acteur digne de confiance pour jouer un rôle de rassembleur et de facilitateur au niveau national permettant de garantir que les discussions interministérielles nécessaires (en particulier entre les Ministères des finances, de l'agriculture, des ressources naturelles, de la planification, etc.) servent de catalyseur permettant de faire de la planification nationale relative à la REDD+ une action gouvernementale. Cela vient du fait que, pour les participants, les ministères chargés des forêts n'ont souvent pas le dernier mot en ce qui concerne les décisions relatives aux politiques plus vastes de développement qui ont des répercussions sur les forêts et sur les facteurs du déboisement.
- Les trois organismes des Nations Unies participants doivent être plus explicites quant aux rôles, responsabilités et compétences de chacun. Elles doivent se coordonner de manière plus efficace, par exemple en ce qui concerne la gestion et les achats, afin de réduire les confusions et de simplifier la coordination pour les pays possédant des forêts. Les participants ont parlé de la désignation de l'un des organismes participants des Nations Unies comme chef de file dans chaque pays sans parvenir à un consensus sur ce point.
- Le Programme devrait clarifier son rôle par rapport à d'autres mécanismes de la REDD+ (par exemple le fonds de préparation et le fonds carbone du FCPF de la Banque mondiale, le Fonds vert pour le climat, le FEM, les marchés volontaires du carbone, etc.). Tous devraient s'efforcer de travailler ensemble à la fourniture d'un appui au niveau national.
- La relative souplesse de l'appui et du financement du Programme devrait être conservée afin de permettre les innovations et les projets pilotes selon la situation du pays.

Présentation générale de l'atelier et des principaux thèmes qui en sont ressortis : Nairobi

Le troisième atelier régional s'est déroulé à Nairobi (Kenya), les 16 et 17 octobre. Une vingtaine de pays partenaires de la région Afrique y ont participé, ainsi que des représentants des donateurs, de la société civile et des organisations de peuples autochtones. Ils ont également participé à l'atelier organisé par le PNUD sur les stratégies nationales REDD+, organisé les 14 et 15 octobre, juste avant l'atelier sur la stratégie du Programme.

Les observations faites, dans leurs grandes lignes, sont notamment les suivantes :

- Les décisions de la CCNUCC devraient être au cœur de la stratégie du Programme. Toutefois, non seulement la REDD+ mais également les besoins des pays vont au-delà des décisions de la Convention-cadre. L'un des avantages de la participation conjointe de trois organismes des Nations Unies est que les pays ont ainsi accès à la totalité de l'appui et des services que les Nations Unies, ensemble, peuvent offrir. Les pays ne devraient pas se voir refuser l'appui qui dépasse le mandat lié au processus relatif à la CCNUCC, notamment les activités sur les impératifs mondiaux des Nations Unies (réduction de la pauvreté, genre, droits fonciers, sécurité alimentaire, etc.).
- Un élément essentiel pour satisfaire la demande de chaque pays sera l'évaluation complète des besoins. Toutefois, les pays ne devraient pas se voir refuser un appui avant la tenue de cette évaluation et le Programme devrait travailler avec les pays pour comprendre leur demande d'appui fondé sur des considérations nationales et y répondre. Le Programme devrait être adapté, axé sur la demande et fondé sur les besoins et la situation de chaque pays.
- Les Nations Unies ont la capacité de réunir des décideurs de haut niveau à l'échelon national, en partenariat avec d'autres partenaires du développement, et de s'appliquer à convaincre, dans le pays, les ministères concernés pour que la REDD+ soit intégrée aux

programmes nationaux relatifs au développement et aux changements climatiques. En particulier, le Programme, avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, devrait mobiliser leurs ressources collectives pour réunir les principaux décideurs autour de la table (Ministères des finances, de l'agriculture, de la planification, etc.). Ce type de participation ne peut se faire sans l'approbation et l'appui du plus haut niveau de direction de chaque organisme des Nations Unies participant.

- L'un des principaux axiomes du Programme ONU-REDD devrait être l'appui constant au renforcement des capacités et le financement régulier pour les pays. Le Programme devrait aider les pays à institutionnaliser la REDD+ au niveau national pour permettre l'appropriation de la REDD+ par le pays et promouvoir les mesures en la matière. La gestion des connaissances et la coopération Sud-Sud sont des éléments d'appui essentiels qui devraient dépasser les capacités institutionnelles et englober les capacités et la compréhension des parties prenantes et des individus afin de créer formellement une communauté de capacités et de connaissances au sein des pays et entre les pays.
- Le Programme devrait s'employer à travailler en plus étroite collaboration avec la Banque mondiale et à harmoniser les méthodes et les démarches quant aux problèmes techniques (par exemple, pour les garanties). Cependant, le Programme et la Banque mondiale présentent des avantages comparatifs différents (appui technique et conseil d'une part, financement de la mise en œuvre de projets d'autre part) qui ne doivent pas disparaître lors de la recherche d'une coordination plus étroite. Leurs activités devraient être complémentaires, le Programme ONU-REDD aidant les pays à créer un environnement propice à la REDD+ et la Banque mondiale apportant les financements dont les pays ont besoin pour élaborer leur stratégie en matière de REDD+. Toutes les rivalités entre les institutions devraient être éliminées et ces dernières devraient œuvrer vers la planification conjointe de l'appui au niveau national.
- Même en l'absence de consensus explicite sur l'équilibre précis que le Programme devrait atteindre entre « la préparation pour tous » et « l'intensification », la majorité des participants a reconnu que de nombreux pays ont toujours besoin d'un soutien pour la préparation, qu'on ne peut s'en désintéresser et que le Programme devrait d'abord s'employer à les soutenir dans ces efforts. Le Programme a notamment été créé pour éviter les fuites et pour qu'un plus grand nombre possible de pays participant à la REDD+ contribuent à la réalisation de cet objectif. En l'absence de financement pour soutenir « l'intensification », le Programme peut œuvrer en coordination avec d'autres institutions de la REDD+ pour trouver un financement pour ces activités plus avancées.

ANNEXE 1 – LISTE DES PARTICIPANTS PAR ATELIER REGIONAL

Participants à l’atelier tenu à Panama (8-9 octobre 2014)

Nom	Pays/organisation
Leandro Carlos Fernandez	Argentine, Secrétariat à l’environnement et au développement durable
Víctor A. López Illescas	Association pour les forêts communautaires du Guatemala Ut’z Che’
Miguel Cifuentes Jara	Centre agronomique tropical de recherche et d’étude (CATIE)
Oswaldo Francisco Quintanilla Loayza	Chili, Société nationale des forêts (CONAF)
Rubén Darío Guerrero Useda	Colombie, Ministère de l’environnement
Iván Darío Valencia	Colombie, Ministère de l’environnement
Ricardo Ullate	Conservation International
Maria Elena Herrera Ugalde	Costa Rica, Fonds national de financement des forêts (FONAFIFO)
Alexandra Sáenz Faerron	FONAFIFO
María del Carmen García	Équateur, Ministère de l’environnement
Miguel Pellerano	Facilitateur indépendant
Serena Fortuna	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)
Nelson Saul Ulloa	Honduras, Secrétariat à l’énergie, aux ressources naturelles, à l’environnement et aux mines (SERNA)
Gary Decker	Meridian Institute
Fabiola Hernández	Mexique, Commission nationale des forêts (CONAFOR)
Lucia Damiana Mann	Paraguay, Secrétariat à l’environnement
Gisela Ulloa	Services environnementaux S.A.
Pierre-Yves Guedez	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Marco Chiu	PNUD
Gabriel Labbate	Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE)
Ximena San Cristobal	PNUE
Thais Linhares-Juvenal	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Mike Speirs	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Reem Ismail	Secrétariat du Programme ONU-REDD

Participants à l'atelier tenu à Bangkok (14-15 octobre 2014)

Nom	Pays/organisation
Haradhan Banik	Bangladesh, Ministère de l'environnement et des forêts
Sigyel Delma	Bhoutan, Ministère de l'agriculture et des forêts
Sam Ang Chea	Cambodge, Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche
Ben Vickers	FAO
Patrick Durst	FAO
Bojan Philip Auhagen	Agence allemande de coopération internationale (GIZ)
Savanh Van Chanthakoummane	République populaire démocratique lao, Ministère de l'agriculture et des forêts
Elizabeth M.P. Philip	Malaisie, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement
Gary Decker	Meridian Institute
Dorj Isheekhuu	Mongolie, Ministère de l'environnement et du développement vert
Toe Toe Aung	Myanmar, Ministère des forêts
Pasang Dolma Sherpa	Fédération népalaise des nations autochtones
Resham Bahadur Dangi	Népal, Ministère des forêts et de la préservation des sols
Shahzad Jehangir	Pakistan, Ministère de l'environnement
William Lakain	Papouasie-Nouvelle-Guinée, Bureau des changements climatiques et du développement
Kashif Majeed Salik	Institut de politiques relatives au développement durable
Terence Titiulu	Îles Salomon, Ministère de l'environnement, de la conservation et de la météorologie
Anura Sathurusinghe	Sri Lanka, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
Grace Tauli Balawag	Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation (Tebtebba)
Mayumi Quintos Natividad	Philippines, Département de l'environnement et des ressources naturelles
Timothy Boyle	PNUD
Kin Yii Yong	PNUD
Heang Thy	PNUD
Kaveh Zahedi	PNUE
Thomas Enters	PNUE
Saranya Rojananuangnit	PNUE
Keiko Nomura	PNUE
Giovanni Broussard	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)
Mario Boccucci	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Mike Speirs	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Reem Ismail	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Phu Nguyen Hung	Viet Nam, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles

Jeannette D. Gurung	Women Organizing for Change in Agriculture & Natural Resource Management (WOCAN)
---------------------	--

Participants à l'atelier tenu à Nairobi (16-17 octobre 2014)

Nom	Pays/organisation
Fiacre Codjo Ahononga	Bénin, Ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme
Igor Tola Kogadou	République centrafricaine, Ministère de l'environnement
Mahamat Hassane Idriss	Tchad, Ministère de l'agriculture et des forêts
Lekumok Lemeria Kironyi	Recherche et développement communautaire (CORD)
Lucien Manan Dja	Côte d'Ivoire, Ministère de l'environnement et du développement durable
Domingo Mbomio Ngomo	Guinée équatoriale, Ministère de l'agriculture et des forêts
Yitebitu Moges Abebe	Éthiopie, Ministère de l'environnement et des forêts
Nelson Gapare	Facilitateur
Charlotte Jourdain	FAO
Jacques Mouloungou	Gabon, Ministère des eaux et forêts
Victor Caperuto	Guinée-Bissau, Secrétariat d'État à l'environnement et au tourisme
Ravi Prabhu	Centre mondial d'agroforesterie
John Ngugi	Agence japonaise de coopération internationale (AJCI)
Mamitiana	Madagascar, Ministère de l'environnement et des forêts
Stella Funsani Gama	Malawi, Département des forêts
Yoel Kirschner	Malawi, Département des forêts
Titus Sanza Zulu	Malawi, Département des forêts
Gary Decker	Meridian Institute
Khalid Cherki	Maroc, Ministère des eaux et forêts
Joseph Itongwa	Réseau de communautés autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale
Edwin Eyang Usang	Coalition d'ONG pour l'environnement
Salisu Mohammed Dahiru	Nigéria, Ministère fédéral de l'environnement
Anders Vatn	Norvège, Ministère des affaires étrangères à Addis-Abeba
Hollande Nziendolo	République du Congo, Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement
Gisèle Loubila	République du Congo, Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement
Jaden Tongun Emilio Wani	Soudan du Sud, Ministère de l'agriculture et des forêts
Fathi Ismail Omer Mohamed	Soudan, Ministère de l'environnement, des forêts et du développement physique
Evarist Nderinyanga Nashanda	Tanzanie, Ministère de l'environnement
Edjidomélé Richard Gbadoé	Togo, Ministère de l'environnement et des ressources forestières
Xavier Mugumya	Ouganda, Ministère de l'eau et de l'environnement

Fabien Monteils	PNUD
Anne Martinussen	PNUD
Ela Ionescu	PNUD
Susanne Goss	PNUD
Mwanaisha Hassan	PNUD
Mirey Atallah	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Mike Speirs	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Reem Ismail	Secrétariat du Programme ONU-REDD
Deuteronomy Kasaro	Zambie, Département des forêts
Chemist Gumbie	Zimbabwe, Commission des forêts

ANNEXE 2 – EXPÉRIENCE DES PAYS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PAYS

SITUATION ACTUELLE DU PROGRAMME ONU-REDD+ PARAGUAY

Le Gouvernement paraguayen met en œuvre le Programme national conjoint des Nations Unies relatif à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (PNC ONU-REDD+, ci-après, le Programme) depuis janvier 2012, par le biais du Secrétariat à l'environnement et de l'Institut national des forêts (INFONA), en collaboration avec la Fédération pour l'autodétermination des peuples autochtones (FAPI).

Au cours de l'examen à mi-parcours du Programme, réalisée en juin 2014, des recommandations visant son amélioration ont été formulées. Ainsi, des ajustements ont été apportés et des accords ont été conclus. Une extension de 18 mois sans frais supplémentaires a été demandée, reportant son achèvement à janvier 2016.

Parmi les principales modifications apportées figure la réorganisation du cadre de résultats, qui en contient désormais cinq, contre trois au préalable, à savoir :

- 1.- Le renforcement des capacités des institutions afin de mettre en œuvre la phase de préparation à la REDD+.**
- 2.- L'avant-projet de la « stratégie nationale pour la REDD+ », élaborée de manière conjointe et participative.**
- 3.- La mise en place d'un système national de suivi des forêts.**
- 4.- Des niveaux de référence analysés et convenus.**
- 5.- Un système d'information sur les garanties sociales et environnementales.**

Cette réorganisation des résultats et des produits du Programme a entraîné un réajustement des activités et permis de visualiser concrètement comment parvenir aux résultats escomptés.

1. Capacités institutionnelles

La restructuration des résultats du Programme a poussé à repenser la planification au niveau des institutions concernées et des organismes de coopération afin que les activités prévues jusqu'à fin 2015 puissent se dérouler. Dans le cadre de cette réorganisation, la création d'une plateforme nationale sur la REDD+, regroupant toutes les initiatives liées à ce sujet, a été proposée afin que les activités soient menées de manière coordonnée. Le comité politique doit encore analyser cette proposition.

De la même manière, le contexte institutionnel a été analysé. Les principales recommandations qui en ont découlé ont notamment concerné une participation accrue des acteurs nationaux, en particulier de ceux concernés par les principaux facteurs du déboisement. Pour ce faire, des contacts ont été établis, notamment avec le secteur bancaire privé et l'industrie afin de sensibiliser ces acteurs à la nécessité d'effectuer des investissements coordonnés s'inscrivant dans le cadre d'un plan de développement rural national et adapté aux normes en vigueur. Un rapprochement avec d'autres institutions publiques, telles que le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère des finances, le Secrétariat à la planification, l'Institut paraguayen pour les autochtones (INDI), etc., certaines branches de l'industrie et des organisations de producteurs membres du projet en faveur de l'agriculture familiale est prévu.

Le plan de communication concernant le Programme a été conçu. Le processus d'adoption est en cours avant toute mise en œuvre. Diverses activités de sensibilisation ont été effectuées : par exemple, des documents et matériels pédagogiques ont été élaborés, validés et présentés et les activités du Programme ont été présentées dans les médias et sur les réseaux sociaux.

2. Stratégie nationale pour la REDD+

Le Programme élabore actuellement une stratégie nationale pour la REDD+, qui ne peut voir le jour sans la modification du cadre juridique national de façon à prévoir une ligne de conduite précise tenant compte de la Constitution nationale, de la CCNUCC, de la politique nationale en matière de forêts et de la politique nationale sur les changements climatiques, dans le cadre d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation.

La stratégie nationale est conçue comme un système où convergent différents éléments en tant que sous-systèmes. Parmi les éléments retenus, citons le système d'information sur les garanties, les politiques publiques, le système de gouvernance, le système d'information environnementale, la viabilité financière et les mécanismes de mise en œuvre. L'avant-projet de stratégie devrait être prêt au premier semestre 2015.

3. Système de mesure, de notification et de vérification

Dans le cadre du processus d'élaboration et de proposition de mise en œuvre du système d'information environnementale (SIAM), le système d'information du Secrétariat à l'environnement est actuellement à l'étude. Une proposition concernant l'intégration des réseaux, des données et des processus, l'interface avec les utilisateurs, l'intégration institutionnelle et interinstitutionnelle, ainsi que la définition des éléments thématiques de mise en œuvre du système a été formulée.

En outre, dans le cadre du système national d'information sur les forêts (SNIF), les éléments de l'inventaire national des forêts (IFN) et du système national de suivi de la terre (SNMT) ont été actualisés. La méthode à suivre pour effectuer l'inventaire national des forêts, qui inclut le carbone et l'évaluation de la faune et des aspects socioéconomiques, a été définie et les activités de mesure des parcelles déterminées pour l'inventaire ont été lancées. Une carte de la couverture forestière a été élaborée en 2011 et plusieurs cartes thématiques, ainsi que le manuel de terrain pour l'inventaire, le manuel de supervision du terrain et d'autres documents ont été établis pour parvenir aux résultats escomptés.

En ce qui concerne le système de comptabilisation du carbone, une formation à l'inventaire national des gaz à effet de serre, à l'utilisation des terres et au changement de l'utilisation des terres a été réalisée en vue de mettre en œuvre le système d'information sur l'environnement et le système d'information sur les forêts.

4. Définition des niveaux de référence

Un atelier réunissant les membres de l'Équipe technique nationale du Programme s'est récemment tenu pour renforcer les capacités techniques en matière de niveaux de référence, déterminer les lacunes et les besoins en matière d'information afin d'élaborer une proposition concernant les niveaux de référence et un plan de travail à cette fin. Des réunions techniques ont eu lieu pour déterminer l'année de référence qui sera utilisée pour les niveaux de référence grâce

à l'analyse des données historiques que l'on possède, ainsi que pour définir les forêts et les autres utilisations de la terre qui serviront à cet effet.

À des fins de complémentarité, il est prévu de réaliser une étude des circonstances nationales et d'en diffuser le contenu grâce à un atelier spécifique sur ce point qui contribuera largement à déterminer les futurs niveaux de référence.

5. Mise en œuvre du système de garanties sociales et environnementales

Une réunion a récemment été organisée avec des représentants de différentes communautés autochtones pour diffuser et analyser le projet de document décrivant la procédure à suivre pour garantir le consentement libre, préalable et éclairé. Il est prévu d'organiser une autre réunion pour approuver le document en question.

Il est également prévu d'établir des mécanismes de plaintes et de règlement des différends. Ainsi, une analyse des résultats de l'atelier sur les sauvegardes sera réalisée et des groupes de travail sur les garanties et le règlement des différends seront mis en place.

Plusieurs bureaux de conseil ont été établis au sein de la Direction juridique de l'INDI pour des cas concrets non traités de légalisation de terres de peuples autochtones réclamées depuis près d'une décennie. Dans le cadre de ces activités, un plan de délimitation, de démarcation et de titrisation de ces terres a été élaboré.

Dans le cadre du Programme, davantage d'activités visant à impliquer d'autres secteurs sociaux et branches de l'industrie au processus REDD+ seront mises en œuvre afin d'inclure leur point de vue à l'élaboration de la stratégie nationale pour la REDD+.

6. Difficultés rencontrées

Une des principales difficultés est la possibilité d'associer efficacement d'autres acteurs essentiels, ainsi que le renforcement des capacités techniques nationales par le biais de la coordination et de la formation aux sujets relatifs au Programme.

Maintenir la constitution des équipes institutionnelles dans le cadre du Programme a récemment permis qu'elles se structurent et qu'elles mettent en place un plus grand nombre de mesures qui contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme et garantissent la durabilité des processus. Cette harmonie étant généralement conjoncturelle, il est fondamental qu'elle dure afin que le Programme puisse progresser.

PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES QUANT À LA REDD+ AU CAMBODGE

Introduction

Le Cambodge a lancé sa préparation à la REDD+ en 2010 en établissant une feuille de route relative à la préparation à la REDD+, qui est depuis lors mise en œuvre avec l'appui du Programme ONU-REDD, le FCPF et le Gouvernement japonais, en partenariat avec divers autres acteurs du développement, notamment USAID, l'AIJC, la WCS, Pact et diverses autres ONG.

Le Gouvernement royal du Cambodge s'est engagé à mettre effectivement en œuvre la REDD+ au Cambodge et souhaite mettre en œuvre des mesures permettant les paiements fondés sur les résultats dès que possible. Il prévoit donc de soumettre ses premiers niveaux de référence au titre du Cadre de Varsovie pour la REDD+ en 2015.

En ce qui concerne les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, la situation au Cambodge est décrite ci-après.

Forces

Le Cambodge a beaucoup investi dans la participation des acteurs concernés, la coordination et la constitution d'un large appui pour la REDD+, comme le montre l'évaluation régionale de 24 pays d'Asie-Pacifique effectuée par ONU-REDD en 2013 d'après laquelle le Cambodge est le premier pays en termes de satisfaction des parties prenantes. L'existence d'ONG actives et d'un large réseau de forêts administrées par les communautés, de zones protégées et de zones de pêche montre que les acteurs non gouvernementaux sont largement associés. Le Cambodge est également l'un des pays les plus actifs en ce qui concerne le traitement de la question de genre grâce aux activités d'un groupe spécial sur le genre. L'amélioration de la coordination interinstitutions, par exemple, comme c'est le cas au sein de l'équipe spéciale nationale pour la REDD+, qui regroupe les représentants de sept ministères, aide à intégrer la REDD+ aux programmes plus vastes relatifs aux changements climatiques et au développement durable.

Faiblesses

Les capacités demeurent limitées au niveau technique, notamment en ce qui concerne le suivi et la création d'un système d'information sur les garanties. Bien que le niveau de sensibilisation des responsables à la REDD+ augmente, il doit encore être élargi. Même si les parties prenantes non gouvernementales sont actives et engagées, la sensibilisation et le renforcement des capacités doivent être accrus.

Opportunités

Les modifications apportées aux programmes nationaux de développement macroéconomique, en particulier en ce qui concerne les concessions foncières économiques, signifient que les niveaux de

déboisement sont probablement en train de reculer, ce qui peut encourager à continuer d'œuvrer en faveur de la réduction des émissions. Par rapport à de nombreux autres pays, les forêts au Cambodge sont relativement compactes et les facteurs de déboisement moins nombreux. Si l'on ajoute à cela le fait que les institutions de gestion des forêts sont efficacement décentralisées, des mesures coordonnées devraient pouvoir facilement voir le jour.

Menaces

Au-delà de la menace de l'effritement de l'engagement du gouvernement, qui arrive dans tous les pays, une menace importante pèsera sur le Cambodge si la mise en place des paiements fondés sur les résultats prend du retard. Par rapport à d'autres pays, le Cambodge compte davantage de cas de projets volontaires concernant le marché. Cependant, ils n'ont pas entraîné des avantages pour les communautés locales. Le réseau des ONG et des organisations de la société civile étant efficace, l'échec de ces projets est connu. Par conséquent, si la REDD+ ne parvient pas non plus à apporter des avantages à court terme, les acteurs locaux perdront rapidement toute illusion.

MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ AUX PHILIPPINES

FORCES

- La stratégie nationale pour la REDD+ a été adoptée en 2010.
- Les organisations de la société civile et des peuples autochtones participent activement à la mise en œuvre de la REDD+.
- Il existe une politique relative au régime foncier (par exemple, la loi sur les peuples autochtones, la politique relative à l'accord de gestion des forêts à base communautaire).
- Il existe une structure de gouvernance/institutionnelle, par exemple la Commission nationale pour les changements climatiques, le groupe du Cabinet sur les changements climatiques et l'Unité de gestion des forêts de la REDD+.
- Plusieurs activités de préparation à la REDD+ ont déjà été menées, notamment les orientations à la REDD+ et l'IEC par le biais d'une tournée de présentation de la REDD+ et REDD+ 101.
- Un cadre et des orientations relatives aux garanties ont été rédigés.
- Il existe des sites de démonstration.

FAIBLESSES

- Différentes priorités entre les secteurs et en leur sein.
- Problèmes et conflits concernant les instruments fonciers.
- Le Conseil national regroupant les parties prenantes à la REDD+, qui sera l'organe chargé d'élaborer les politiques relatives à la REDD, est toujours en cours de création.
- Politiques inadaptées et parfois inexistantes pour la REDD+, notamment la politique sur les droits d'émission de carbone, le partage des avantages, entre autres points.
- Données inaccessibles ou limitées devant être utilisées pour déterminer les niveaux de référence pour les forêts et les scénarios de référence.
- Aucun système de MRV pour l'instant.

- Les autorités doivent participer activement aux négociations sur la REDD+.
- Les différentes décisions de la CCNUCC relatives à la REDD+ doivent être mises en œuvre.

OPPORTUNITÉS

- Présence de partenaires du développement pour apporter une assistance technique.
- Déplacement de la demande (hausse de la demande pour des systèmes écosystémiques).
- Hausse de la sensibilisation aux risques et dangers liés aux changements climatiques.
- Facilitation de l'institutionnalisation de l'inventaire national des gaz à effet de serre et du paiement des services écosystémiques.
- Achèvement du cadre conceptuel sur le flux de données du MRV.

MENACES

- Clients/acteurs multiples.
- Pression continue et accrue sur l'écosystème forestier.
- Hausse de la demande de produits forestiers tels que le bois de chauffage, le bois d'œuvre, l'eau et d'autres services écosystémiques du fait de la hausse rapide de la population.
- Cow-boys du carbone et capacité de certification des crédits carbone issus des forêts.

ANALYSE SWOT POUR LE PROGRAMME REDD+ AU BHOUTAN

Forces

1. Permettre l'adoption de politiques, de lois et de réglementations sur la préservation de l'environnement, la gestion durable des forêts et la participation des populations locales à la gestion des ressources.
2. Une démarche démocratique et participative obligatoire est adoptée, par exemple la planification de plans de développement quinquennaux démarre au premier niveau (Geog). Une fois avalisés, ils sont présentés au niveau du district puis au niveau central.
3. Une culture et une tradition amie de la nature qui révère et respecte la nature et l'environnement.
4. Des plans quinquennaux de développement suivant la philosophie du bonheur national brut qui respectent la culture, l'environnement, la bonne gouvernance et la répartition équitable des ressources naturelles et des avantages.
5. L'engagement du gouvernement de maintenir 60 % de couverture forestière en tout temps sur les 72,5 % de surface émergée couverte par la forêt sera inscrit dans la Constitution.

Faiblesses

1. Expertise technique limitée.
2. Manque de ressources adaptées.
3. Mécanisme institutionnel de redistribution équitable des avantages de la REDD+ peu défini.
4. Financement incertain des programmes pour la REDD+.

Opportunités

1. Source de financement potentiel pour soutenir les programmes de préservation.
2. Contribuer à la conclusion d'un accord institutionnel plus efficace en matière de partage des avantages, des politiques, du suivi, de l'évaluation et de rapports sur les programmes de développement des ressources forestières.
3. Renforcement des capacités techniques et sensibilisation des parties prenantes.
4. Renforcement de la coordination entre les parties prenantes concernées et des liens entre eux.

Menaces

1. Incitations insidieuses.
2. Risque de marginalisation des communautés pauvres/des membres pauvres des communautés.
3. Restrictions aux activités/possibilités de développement.

PROGRAMME DU MALAWI POUR LA REDD+: ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET DIFFICULTÉS (ANALYSE SWOT)

Principaux messages, d'après le *projet de plan d'action national quinquennal pour la REDD+ (2014-2019)* :

- Le Programme du Malawi pour la REDD+ s'inscrit dans la première phase du processus national pour la REDD+ et passera bientôt à la deuxième phase, aux activités de démonstration et à la mise à l'essai et à la modification des politiques et des mesures. La principale finalité du Programme au cours des cinq prochaines années est d'achever formellement la première phase en rédigeant une stratégie nationale pour la REDD+. Compte tenu de la vision et des cibles stratégiques du Programme, son déroulement doit être accéléré.
- L'évolution continue du Programme, sa maturité et la réalisation de ses objectifs passeront par des partenariats solides, soutenus et évolutifs. Les entretenir passera par une coordination exceptionnelle entre plusieurs acteurs nationaux, à savoir le Secrétariat national à la REDD+, le Département des forêts, le Programme national sur les changements climatiques et le Gouvernement.
- Le Département des forêts et le Gouvernement malawien doivent s'approprier le processus de la REDD+ et garantir activement l'appui nécessaire pour réaliser la vision, la stratégie et les cibles communes. Une attitude passive consistant à attendre l'appui et/ou à accueillir avec satisfaction tout appui ne suffira pas.
- L'alignement du soutien sur la vision, la stratégie et les plans de travail annuels qui s'ensuivent est essentiel pour garantir la coordination et la cohérence au fil du temps, ainsi que des progrès réels tout au long de la trajectoire du Programme.

- Le Département des forêts doit faire la preuve d'un investissement amélioré et continu dans le Programme. Un engagement sincère de sa part est essentiel à la réussite du Programme. Il devra passer par des réformes au sein du Département et des secteurs de la gestion des forêts et des ressources naturelles. Le Département doit montrer qu'il s'engage dans le processus REDD+ et qu'il est à même de jouer le rôle de point de contact solide. Le Programme doit permettre au Département de faire ses preuves par le biais d'attentes et d'indicateurs clairement définis.

- Le futur programme d'USAID, consacré à la protection des écosystèmes et à la restauration des forêts du Malawi (*Protecting Ecosystems and Restoring Malawi's Forests*, PERFORM), jouera un rôle central dans la préparation à la REDD+ au cours des cinq prochaines années en termes de mise en œuvre. Le Programme national pour la REDD+ doit dès le départ nouer une étroite et solide coordination avec le PERFORM dans la mesure où le PERFORM fait partie du Programme national pour la REDD+.

- Il convient de mettre l'accent, de manière précise et solide, sur une analyse profonde et rigoureuse sur laquelle le Programme fondera ses décisions. À ce titre, il convient également d'insister sur la nécessité de préciser qui encadre la conception, la production et la gestion du cycle de données.

Forces : Le programme REDD+ pour le Malawi progresse de manière régulière depuis son lancement, en 2012. La première année a été consacrée à la constitution d'organismes de gouvernance multipartites et à la formalisation du secrétariat de la REDD+ au sein du Département des forêts. La participation des acteurs concernés aux structures de gouvernance de la REDD+ peut être considérée comme une force car un quorum de parties prenantes a été fixé aux réunions. L'accent est mis de manière globale sur le caractère inclusif des structures. Le mandat des groupes de travail spécialisés a été approuvé par le principal organe de gouvernance en matière de REDD+. Grâce à l'appui bilatéral du service des forêts des États-Unis d'Amérique, des évaluations des capacités et des besoins ont été effectuées dans le domaine du SIG, de la télédétection, de la mesure des réservoirs aériens et souterrains de carbone et de l'inventaire national des forêts. En outre, des normes relatives à l'occupation et à l'utilisation des terres ont été élaborées. Une étude sur le déboisement est prévue cette année. Elle fournira l'une des dernières informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale. La rédaction du projet de plan national quinquennal d'action (2014-2019) n'a pas encore débuté.

Faiblesses : La coordination entre les agences, les ministères et les structures de gouvernance dans le pays est imprévisible et les processus institutionnels au sein du comité national de lutte contre les changements climatiques et de son comité directeur sont ad hoc. Il reste cependant que les activités et propositions relatives à la REDD+ doivent être contrôlées par le comité de lutte contre les changements climatiques, ce qui complique toute avancée. Au sein du Département des forêts, la planification d'une stratégie nationale pour la REDD+ au-delà du niveau du district est difficile par manque de personnel et de capacités institutionnelles pour le MRV, l'inventaire national des forêts, la télédétection et le SIG. En outre, les normes relatives à l'utilisation et à l'occupation des terres, ainsi qu'aux données spatiales n'ont pas été formalisées par le Département des enquêtes, à qui il incombe de mener cette tâche à bien. Les processus d'établissement de l'utilisation et de l'occupation des terres sont également ad hoc. Parmi les parties prenantes et les communautés concernées, le manque de compréhension de la REDD+ est

parfois assorti d'attentes irréalistes de la part de parties prenantes plus renseignées. Une mauvaise sensibilisation aux garanties et aux avantages financiers potentiels peut réduire l'intérêt des partenaires potentiels, tel le secteur privé. Enfin, il n'existe pas de cadre juridique à la REDD+ dans les politiques actuelles. La politique forestière actuelle ne mentionne la REDD+ qu'en passant, ce qui n'aide pas à engager un appui futur des donateurs.

Opportunités : La mise en œuvre de projets pilote de la deuxième phase en place par le biais de PERFORM, le plan quinquennal d'USAID lancé ce mois-ci. Cependant, le passage d'un appui bilatéral d'USAID à un appui multilatéral par le biais d'ONU-REDD apportera idées et savoir-faire au processus malawien de préparation à la REDD. Les opportunités de présenter les avantages aux communautés par la mise en œuvre de concepts REDD animera les débats sur la REDD au Malawi et plaidera en faveur de progrès plus rapides lors des prochaines étapes, comme prévu dans le plan quinquennal d'action 2014-2019.

Menaces : Des attentes variées quant aux résultats du financement de la REDD+ affaiblissent le soutien au Programme et risquent de détourner les efforts déployés dans le cadre du Programme national de préparation à la REDD. L'échéancier sur le long terme prévu pour les résultats sur le terrain des avantages de la REDD engendre lassitude et critique. Des droits fonciers incertains (tels que définis actuellement par la loi) menacent la répartition efficace des avantages, fait naître la méfiance chez les communautés et rend les donateurs parcimonieux en ce qui concerne l'échange de données sur la REDD+.

Forces

- Développement régulier depuis 2012.
- Inclusion des parties prenantes aux structures de gouvernance, quorum imposé aux réunions.
- La rédaction du plan national quinquennal d'action (2014-2019) n'a pas débuté.
- Le mandat des structures de gouvernance nationale pour la REDD+ et de leurs groupes de travail a été établi.
- Analyse technique du SIG, de la télédétection, de l'inventaire national des forêts et de l'utilisation et de l'occupation des terres.

Faiblesses

- Mauvaise coordination nationale et fragilité des processus établis entre les institutions et les programmes liés aux changements climatiques.
- Manque de personnel/capacités pour le MRV, l'inventaire national des forêts, la télédétection et le SIG.
- Les normes relatives à l'utilisation et à l'occupation des terres, ainsi qu'aux données spatiales n'ont pas été formalisées ; les processus d'élaboration des normes est ad hoc.
- Manque de compréhension de la REDD et attentes variées des parties prenantes.

Opportunités

- Passage d'un soutien bilatéral appuyé par USAID à un soutien multilatéral d'ONU-REDD.
- Mise en œuvre des projets pilotes au titre de la phase II sous la forme du lancement du programme quinquennal d'USAID.
- Opportunités de renforcer les capacités locales par les projets futurs, avec un appui international.

Menaces

- Attentes variées quant aux résultats de la REDD.
- L'échéancier sur le long terme de la mise en œuvre sur le terrain de la REDD engendre lassitude et critique quant aux efforts déployés.
- L'incertitude quant aux droits fonciers menace une répartition efficace des avantages.
- Le taux élevé de déboisement et de dégradation (liés à la production de charbon) sape l'éventuelle lutte contre les fuites.